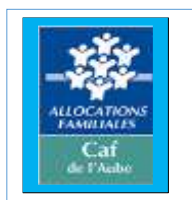




Accueil de Loisirs  
Point du Jour



Vacances d'hiver et de printemps 2026





# SOMMAIRE

I.	Présentation	3
1.1.	Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT)	3
1.2.	La Convention Territoriale Globale (CTG)	3
1.3.	Le Projet Éducatif péri et extrascolaire	4
1.4.	Objectifs éducatifs (extrait du Projet Éducatif)	4
II.	Finalité du Projet Pédagogique	5
III.	Les caractéristiques, les « attentes et les besoins » du public accueilli.	5
3.1.	L'enfant de 3 à 6 ans	5
3.2.	L'enfant de 6 à 8 ans	7
3.3.	L'enfant de 8 à 12 ans	7
3.4.	Pour l'enfant de 8 à 10 ans :	8
3.5.	Pour l'enfant de 10 à 12 ans :	8
IV.	Fonctionnement des accueils de loisirs de la ville de Troyes	9
4.1.	Description particulière de l'Accueil de Loisirs du Point du Jour	9
4.2.	situation géographique de l'Accueil de loisir du Point du Jour	10
4.3.	La tarification et inscription	11
V.	Les Objectifs pédagogiques	12
5.1.	Rappel de l'objectif éducatif retenu	12
5.2.	Intentions pédagogiques	12
5.3.	Objectifs pédagogiques	12
5.4.	Le thème retenu :	13
5.5.	Les Objectifs opérationnels et évaluation	13
VI.	Organisation et fonctionnement de l'Accueil de Loisir	15
6.1.	Organisation d'une journée type	15
6.2.	L'accueil des enfants	16
6.3.	Organisation des activités pédagogiques	16
6.4.	La restauration	18
6.5.	Les temps de repos	18
6.6.	Santé / accueil des enfants particuliers	19
6.7.	Les moyens humains	21
VII.	Evaluations et bilans	26
VIII.	Annexe : planning :	27

## I. Présentation

Troyes, Cœur de la Champagne Méridionale, située dans le département de l'Aube, à seulement 1h30 de Paris, se trouve au carrefour de plusieurs axes routiers et autoroutiers. Avec ses 62 782 habitants, sur une superficie de 13 km<sup>2</sup>, elle est le centre de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, qui compte 175 540 habitants. (Chiffres INSEE 2022 - +0.2% / 2021)

Troyes offre un cadre de vie dynamique et exceptionnel à 160 km de la capitale, avec des perspectives de développement économique prometteuses. La ville se distingue par son riche patrimoine industriel, naturel, muséal, ainsi que par son art de vivre et son héritage civil et religieux. Ces atouts attirent chaque année de nombreux touristes.

### 1.1. Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT)

Depuis 2014, la Ville de Troyes a développé PEDT avec ses partenaires pour offrir un parcours éducatif de qualité à tous les enfants. Ce projet ambitieux vise à proposer des activités éducatives lors de tous les temps péris et extrascolaires afin de répondre aux besoins éducatifs des jeunes Troyens.

À partir de septembre 2018, la Ville a réaménagé la semaine scolaire pour être répartie sur quatre jours en réponse aux demandes des familles. Les enfants vont donc à l'école le lundi, mardi, jeudi et vendredi et les accueils de loisirs sont ouverts tous les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires, permettant aux enfants de profiter du « plan mercredi » avec un éventail d'activités éducatives et récréatives.

Ces accueils de loisirs, non sectorisés, organisés en complémentarité des projets d'école et périscolaire, prennent en compte le mercredi comme un jour de repos, s'assurant d'adapter les activités aux rythmes de vie, aux envies et à la fatigue des enfants tout en cherchant à maintenir la stabilité et la continuité des équipes d'animation pour offrir un environnement de qualité et sécurisé.

Le PEDT a défini plusieurs objectifs clés partagés par ses partenaires éducatifs, qui incluent le développement des compétences langagières, la compréhension de texte et la découverte des richesses de la langue française, ce qui stimule l'intérêt pour la diversité linguistique et littéraire, il vise aussi à développer la logique de résolution de problèmes, favorisant la pensée critique et l'analyse, tout en promouvant le "vivre ensemble" en insistant sur le parcours citoyen et les valeurs de solidarité, de coopération et de respect.

Renouvelé en 2024 jusqu'en 2027, ce socle éducatif représente une culture commune à laquelle tous les acteurs éducatifs de Troyes s'engagent à contribuer et les projets et activités des accueils de loisirs sont conçus pour enrichir les apprentissages des enfants, en les accompagnant dans leur développement personnel et scolaire.

### 1.2. La Convention Territoriale Globale (CTG)

En 2021, la Ville de Troyes et la CAF de l'Aube ont lancé la CTG afin de relever les défis de territorialisation et de coopération. Cette initiative stratégique vise à renforcer et maintenir les services aux familles en coordonnant les actions dans les domaines de la petite enfance,

de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement et de l'accès aux droits.

La CTG repose sur un diagnostic partagé avec les partenaires afin de définir des priorités et de mettre en place un plan d'actions adapté et son approche globale permet d'adapter les équipements et services aux besoins des familles, d'améliorer l'accès aux droits et d'optimiser les interventions des différents acteurs, tout en intégrant le projet éducatif de la Ville de Troyes dans cette démarche.

Cette convention est une véritable démarche d'investissement social et territorial qui favorise un développement harmonieux et inclusif et en conclusion, la Ville de Troyes s'emploie à offrir un environnement éducatif enrichissant et diversifié, en soutenant les familles et en encourageant un développement global pour tous les enfants de la région.

### 1.3. Le Projet Éducatif péri et extrascolaire

Le projet éducatif porté par la ville de Troyes décline les intentions et les principes éducatifs ainsi que leurs modalités de mise en œuvre sur tous les types d'accueil qu'il organise à savoir les accueils périscolaires les jours d'école (garderies du matin et du soir, temps de restauration, pause récréative, temps cartable, « Mes découvertes » ainsi que des accueils de loisirs périscolaires (les mercredis) et extrascolaires (les vacances scolaires).

La démarche éducative Troyenne s'inscrit dans un cadre respectueux dicté par la Convention Internationale des Droits de l'enfant et vise à offrir une éducation qui favorise l'épanouissement personnel, le respect mutuel, et la préparation à une vie citoyenne active et respectueuse des diversités.

### 1.4. Objectifs éducatifs (extrait du Projet Éducatif)

- ⇒ Favoriser l'autonomie et la responsabilisation : en suscitant le désir de connaissance et de savoir-faire, en encourageant l'expression et la confrontation d'idées, et en rendant les enfants acteurs de leur quotidien et des animations.
- ⇒ Encourager les réussites : en veillant à la cohérence et à la complémentarité entre les différents temps de l'enfant, tout en privilégiant le jeu et l'approche ludique.
- ⇒ Promouvoir le bien-être et la santé : en favorisant la découverte d'activités physiques et sportives, en respectant les rythmes biologiques de l'enfant et en participant à l'éveil au goût.
- ⇒ Participer à la construction citoyenne : en proposant des actions permettant de s'approprier la cité, en développant l'esprit d'initiative et l'esprit critique, et en ouvrant des espaces de discussion et de débat.
- ⇒ Valoriser le respect : dans la relation d'égalité filles-garçons, dans l'attention portée à la place de chacun au sein du groupe, et dans l'appréhension des différences et des diversités.

Par ailleurs, l'ensemble des dispositifs péri et extrascolaires municipaux s'engagent à promouvoir les valeurs de laïcité, de mixité et d'égalité d'accès aux activités. Cette approche

garantit que chaque enfant, indépendamment de son sexe, origine ou croyance, bénéficie des mêmes opportunités d'apprentissage et d'épanouissement.

## **II. Finalité du Projet Pédagogique**

Le projet pédagogique extrascolaire de la ville vise à accompagner chaque enfant dans son développement personnel et social. Notre mission est de créer un environnement propice à l'autonomie, à la responsabilisation et à l'épanouissement de chaque enfant, tout en favorisant le vivre ensemble.

Pour atteindre ces objectifs, nous mettons en œuvre des moyens variés, tels que des temps d'échanges quotidiens, des activités diversifiées (sportives, créatives, culturelles) et des actions de sensibilisation aux différences. L'évaluation régulière des progrès des enfants se fait à travers des critères précis, comme leur capacité à s'organiser, à exprimer leurs besoins et à proposer des idées.

En résumé, notre projet pédagogique offre un cadre stimulant et bienveillant, permettant à chaque enfant de progresser vers une plus grande autonomie, de s'épanouir personnellement et d'apprendre à vivre ensemble.

Le projet pédagogique est élaboré par les directeurs des accueils de loisirs, en partenariat avec les animateurs, en référence au projet éducatif de la Ville de Troyes.

Il doit permettre de répondre précisément aux questions des familles, relatives à l'organisation et au fonctionnement des accueils, indique les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre ainsi que le choix de l'action pédagogique proposée par l'équipe.

Les Accueils de Loisirs municipaux (AL) sont un mode d'accueil éducatif pour les enfants proposés à titre facultatif.

Les objectifs incluent la mise à disposition des moyens nécessaires, les choix pédagogiques adaptés, et le suivi-évaluation des activités. Les directeurs, animateurs, et parents sont des acteurs clés dans cette démarche éducative, assurant un environnement enrichissant et inclusif pour les enfants.

## **III. Les caractéristiques, les « attentes et les besoins » du public accueilli.**

### **3.1. L'enfant de 3 à 6 ans**

Parce que nous devenons nous-mêmes au travers des autres et que le développement cognitif se fait en grande partie par l'interaction sociale, il paraît important de favoriser aussi les activités langagières et d'expression.

L'enfant de 3 à 6 ans est en plein développement. La fonction symbolique, l'apparition du dessin, du jeu symbolique, de l'image mentale s'établissent. L'animateur doit donc favoriser le développement psychomoteur et sensoriel de l'enfant en amenant des activités

basées sur les 5 sens, parce qu'entre 3 et 6 ans, les enfants ont besoin de comprendre le monde. Les ateliers reposent sur des activités qui leur permettent d'observer, de toucher, de sentir, de goûter et d'écouter pour leur faire vivre des expériences concrètes et ludiques et tendent à accompagner l'enfant dans l'exploration du milieu environnant qu'il soit naturel ou culturel...

C'est aussi l'âge de tous les grands apprentissages : l'éducation à l'autonomie, accompagner les gestes de la vie quotidienne en leur permettant de se sentir encouragés et valorisés (ex : lors des repas, des rangements de salles...).

A cet âge, l'enfant est également à la découverte de son corps et notamment de son sexe et de l'existence des deux sexes.

De plus, l'enfant à cet âge se dépense beaucoup et développe sa motricité fine. C'est pourquoi, l'animateur favorise les expériences motrices (courir, sauter, nager, grimper, danser, etc...) et la manipulation d'outils (crayons, gommes, pinceaux, ciseaux ...) dans ses animations : tout en veillant à respecter le rythme de l'enfant. Pour répondre au besoin de changement fréquent de centres d'intérêt, les activités doivent être courtes et variées (20 à 30 min), ...

L'enfant a besoin d'imiter pour se construire (importance du jeu symbolique). Il a également un très grand besoin d'imaginaire qui lui permet d'appréhender le monde sans risque à travers le jeu, la fiction.

Son vocabulaire s'élargit et il a besoin de communiquer en utilisant de plus en plus des phrases complexes. Il a besoin de sécurité, d'être seul parfois, de jouer seul, d'imiter les autres enfants ou les adultes et de s'évader dans l'imaginaire.

Les rituels sont importants pour les 3-6 ans. Organisé régulièrement une activité lors du temps d'accueil, proposer des horaires identiques de lecture, créer un cadre sécurisant ... rassure l'enfant.

Durant cette période, les relations de l'enfant avec les autres peuvent être compliquées. En effet, en alternance entre la construction de sa personnalité et la découverte des relations avec le monde. L'enfant se construit en passant tantôt par des phases autocentrées et tantôt par des phases d'exploration et d'ouverture vers l'extérieur. Cela peut se traduire par des besoins d'autonomie, une volonté de faire seul, mais aussi par de la timidité et une appréhension à aller vers les autres. L'enfant envisage le monde selon sa propre perspective et prendre en compte le point de vue d'autrui ou partager<sup>1</sup> s'avère pour lui très compliqué.

Ces différentes attitudes sont provoquées par la prise en considération progressive du regard d'autrui qui s'installe. Les enfants adoptent des situations différentes en fonction des personnes qui les entourent.

### 3.2. L'enfant de 6 à 8 ans

Davantage tourné vers l'extérieur, il reçoit et intègre les expériences de la vie sociale notamment par le biais de l'école. L'évolution de l'enfant est moins flagrante mais progressivement la pensée enfantine s'efface. Il ne cherche plus des personnes à imiter mais des modèles, la posture de l'animateur est donc beaucoup plus observée qu'auparavant.

L'enfant acquiert les notions de causalité, la conservation de substance, de poids, de volume... l'animateur doit donc enrichir ses activités par l'apport d'idées nouvelles en favorisant ateliers qui privilégient la manipulation, la pratique, l'expression ou la fabrication parce que c'est en faisant par soi-même que l'on comprend le mieux et que l'on grandit.

Il a acquis la lecture, se passionne pour les histoires, sépare l'imaginaire du réel avec une attirance pour le réel. Les activités basées sur le jeu suscitent la curiosité de l'enfant et lui permet de faire des découvertes tout en s'amusant. Il a besoin d'ordre, il aime classer. Il se dépense physiquement beaucoup mais se fatigue et récupère aussi facilement. Il développe son adresse, son habilité et stabilise son schéma corporel (coordination, équilibre, latéralisation, ...). L'animateur doit ainsi favoriser l'activité physique mais intervenir pour freiner lorsqu'elle devient débordante.

L'enfant a toujours besoin de sécurité mais commence à demander plus d'indépendance par rapport à l'adulte. L'animateur accorde donc l'importance aux activités collectives tout en ne négligeant pas les activités individuelles...

L'enfant tente à cet âge de braver l'interdit. L'animateur doit donc être vigilant aux bêtises éventuelles.

L'enfant devient capable de coopération. La camaraderie se développe. C'est le début des grands jeux collectifs où la variété des activités est primordiale pour enrichir le développement psychomoteur et se confronter aux règles à respecter pour bien vivre ensemble. La coopération est un bon moyen pour lui permettre de progresser avec l'aide de l'autre. Ainsi, cela l'amène renforcer ses expériences et d'en découvrir de nouvelles grâce à la notion de groupe. Le sentiment de justice morale et d'autonomie se développent... l'enfant est responsable sur les temps de vie quotidienne.

### 3.3. L'enfant de 8 à 12 ans

Les profils des enfants peuvent grandement différer entre 8 et 12 ans selon les expériences de vie de chacun. Certains enfants complètement tourné vers l'extérieur vont avoir une capacité d'adaptation et de jugement proche de l'adulte tandis que d'autres, ayant entamé l'époque de la puberté, peuvent au contraire être davantage recentré sur eux-mêmes et plus exclusifs dans leurs relations avec les autres.

Dans la vie de groupe en accueil de loisirs cela peut se traduire de deux manières qui peuvent rapidement basculer de l'une à l'autre. On peut donc parfois observer une cohésion de groupe renforcée et une forte demande d'activités où les interactions et la coopération

sont omniprésentes et parfois, au contraire, un groupe divisé et reconfiguré en plusieurs "clans" définis par des sentiments d'amitié renforcé et/ou d'amour et même parfois de haine.

La camaraderie laisse sa place à des relations plus exclusives formées par le biais des personnalités de chacun qui s'affirment et qui se rencontrent. Bien que l'analyse des enfants tende de plus en plus vers un contraste oscillant soit vers le blanc soit vers le noir, d'importants progrès s'effectuent dans leur raisonnement. Leur sens critique s'aiguisent, et il paraît important d'apporter une grande considération à leur avis. Bien que cela ne soit pas nécessairement explicité, ils sont relativement ouverts aux nouvelles expériences et à la confrontation d'idées. Ce retour progressif à la subjectivité au début de l'adolescence peut justement pousser certains enfants à vouloir exprimer davantage leur vision des choses et de nombreuses activités peuvent être développées autour de ces personnalités en phase de maturation (théâtre, jeu de rôle, débat de société etc.).

#### 3.4. Pour l'enfant de 8 à 10 ans :

Apprentissage de la performance et des techniques sportives spécifiques, possibilités physiques (de vitesse, de rapidité) et de maîtrise de son corps. L'enfant accorde de l'importance à relever des défis, qui l'amène à aller plus loin, à se surpasser... Il s'exprime avec moins de spontanéité et sa créativité est en baisse. Il ressent le besoin d'imaginer, de collectionner et aime la lecture.

#### 3.5. Pour l'enfant de 10 à 12 ans :

Le jeune rentre dans la période où son cerveau va atteindre sa pleine maturité, où il peut établir les relations entre la réalité et la possibilité. Les activités doivent donc être basées sur la démarche expérimentale, la recherche ou la créativité. Les ateliers s'appuient le plus possible sur les idées des jeunes et leurs expériences, pour qu'ils soient actifs dans leur démarche, qu'elle soit intellectuelle, artistique ou sportive.

L'évolution physique est rapide. Le décalage entre garçons et filles s'affirme ces dernières entrant en phase pré-pubère. L'entente entre les deux sexes leur pose problème bien que chacun porte de l'intérêt à l'autre. L'animateur doit donc prendre en compte les différences entre les filles et les garçons dans les besoins et favoriser les jeux d'équipes mixtes (dodgeball, thèque...) qui les font s'apprivoiser...

Le jeune va remettre en cause le cadre dans lequel il évolue. Il a besoin d'en éprouver le bien fondé et la solidité. Quelques règles choisies et négociables par les jeunes pour gagner en autonomie mais avec une majorité de règles non négociables pour se confronter à un cadre stable.

L'animateur est meneur du groupe mais favorise les situations de responsabilité par les jeunes. Il doit favoriser la transmission de techniques, les projets à long terme, permettre les échanges d'idées et faire émerger la réflexion. L'animateur est force de proposition durant les activités mais il doit également s'adapter en fonction des attentes et de la demande des jeunes. Ce public plus autonome et très exigeant requiert chez l'animateur à la fois rigueur et inventivité. Il doit savoir accompagner leur besoin de nouveauté tout en faisant respecter son autorité.

Les jeunes affirment leur personnalité et ont besoin d'indépendance et de se détacher de la sphère familiale car le monde extérieur les attire et les intéresse davantage. Ils sont tous en quête d'indépendance et les mettre en situation de responsabilisation est pertinent (prise de décisions, choix dans les activités...). C'est l'âge des « moments forts entre copain », importants pour construire un nouvel espace social.

A partir de 10 ans, les jeunes « n'ont plus besoin d'une surveillance particulière de tous les instants ». Ils peuvent donc rester seuls dans une salle si les parents en sont informés, si les membres du groupe sont suffisamment responsables, que cette autonomie soit limitée dans le temps et que l'activité proposée comme le lieu de son déroulement ne présentent pas de danger particulier...

## IV. Fonctionnement des accueils de loisirs de la ville de Troyes

L'organisateur : Service Enfance et Jeunesse, 1 rue de la Tour 1000 TROYES

☎ : 03.25.70.47.80

✉ [Relations.usagers@ville-troyes.fr](mailto:Relations.usagers@ville-troyes.fr)

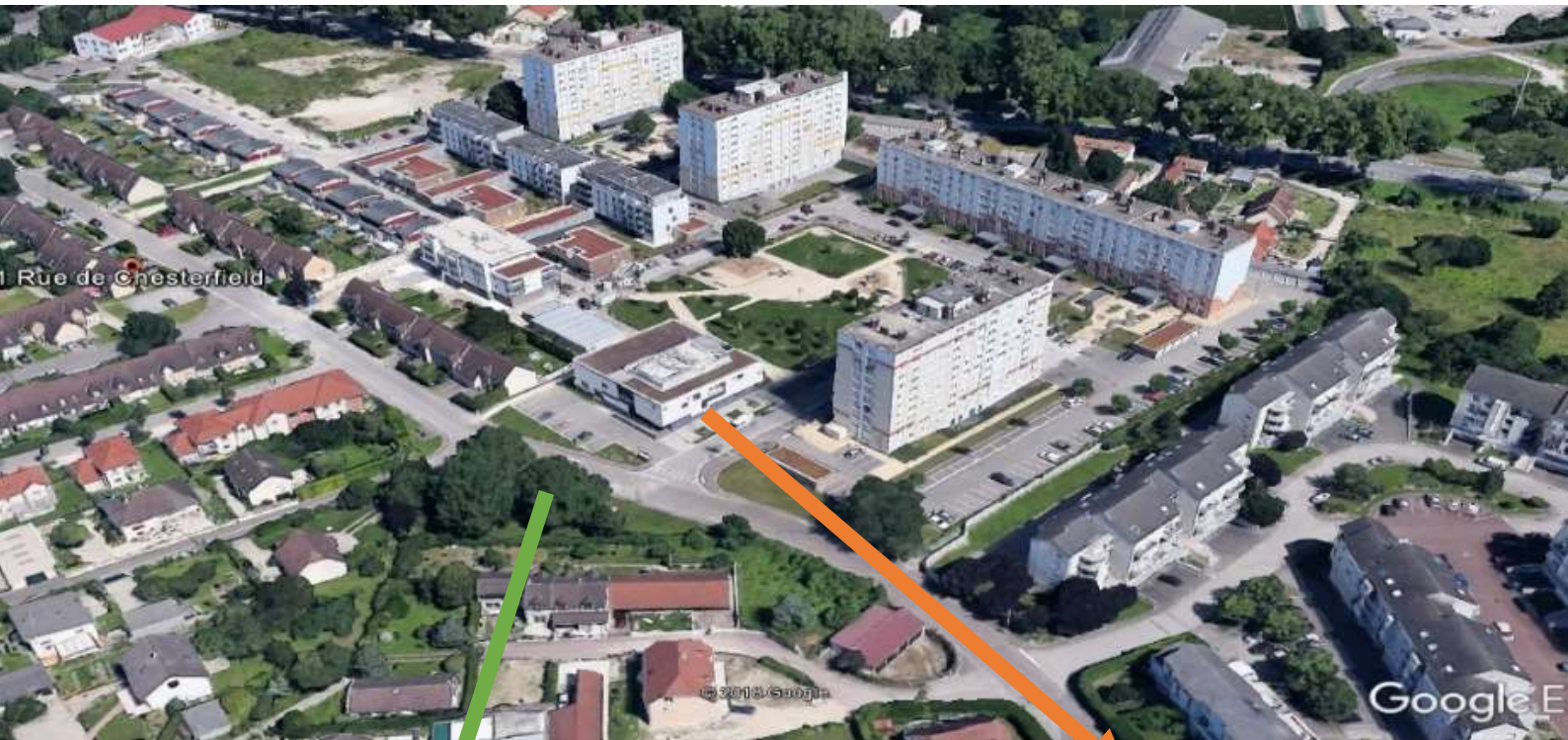
L'inscription aux Accueils de Loisirs est possible pour tout enfant mineur, scolarisé et âgé de trois ans minimums dans le trimestre qui suit le 1<sup>er</sup> jour de fréquentation de l'accueil de loisirs et douze ans maximum au 31 août de l'année en cours. La scolarité n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 6 ans. (Art.1 règlement intérieur accueils de loisirs)

Pour les enfants ne fréquentant pas une école maternelle ou élémentaire publique Troyenne, un certificat de scolarité est nécessaire.

### 4.1. Description particulière de l'Accueil de Loisirs du Point du Jour

- L'Accueil de Loisirs (AL) du Point du Jour accueil des enfants de 3 à 12 ans en multi sites avec une capacité de 60 places :
  - 24 places chez les moins de 6 ans
  - 36 places chez les 6 ans et plus.
- Les familles sont accueillies au 11, rue Chesterfield pour les enfants de 3 à 6 ans et à l'espace intergénérationnel de la Porte Saint Jacques pour les enfants 6 à 12 ans.
- Il est proposé deux modes d'accueil
  - Journée complète sans repas : Accueil des enfants de 8h à 12h et de 13h30 à 18h
  - Journée complète avec repas : Accueil des enfants de 8h à 18h
- La restauration s'effectue la maison de quartier de l'Espace de La Porte Saint- Jacques
- L'AL est desservi par la ligne N°7 de la TCAT dispose d'un arrêt proche sur la rue de Lattre de Tassigny ou l'avenue du 1er mai.
- A proximité se situent un parc verdoyant, un microsite. Le gymnase « Blossières » peut être mis à disposition pour les activités sportives et physiques.

## 4.2. situation géographique de l'Accueil de loisir du Point du Jour



L'accueil des enfants de moins de 6 ans se situe au 11, rue Chesterfield

L'accueil des enfants de plus de 6 ans se situe au sein de l'espace intergénérationnel de la Porte Saint



Les locaux pour les enfants de moins de 6 ans :

- a) Deux salles d'activités, l'une dédiée aux activités manuelles et l'autre aux jeux libres, détente.
- b) Les deux disposent d'un mobilier maternel
- c) Une salle de repos, sanitaires maternels et adulte, un bureau
- d) Une cuisine avec point d'eau / réserve matériel pédagogique

Les locaux pour les enfants de plus de 6 ans :

- 1. 3 salles polyvalentes « 2 à l'étage et 1 au Rez de chaussée » avec chaises et tables (mobilier adulte)
- 2. Sanitaires adultes mutualisés.

### 4.3. La tarification et inscription

<b>Ville de Troyes - Tarifs 2025</b>				
applicables à compter pour l'année scolaire 2025-2026 (sauf dispositions particulières)				
<b>ACCUEILS DE LOISIRS 3 à 12 ans</b>				
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur		Tarifs applicables pour l'année scolaire 2025-2026 (sauf dispositions particulières)	
	Troyens	Non Troyens	Troyens	Non Troyens
<b>3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée avec repas</b>				
Quotient familial				
0 €	à	300 €	5,50	6,00
301 €	à	500 €	6,60	7,20
501 €	à	700 €	7,90	8,60
701 €	à	900 €	10,30	11,30
901 €	à	1 100 €	15,40	16,80
1 101 €	et	plus	18,50	20,10
<b>3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée sans repas</b>				
Quotient familial				
0 €	à	300 €	4,10	4,50
301 €	à	500 €	4,95	5,40
501 €	à	700 €	5,90	6,40
701 €	à	900 €	7,70	8,40
901 €	à	1 100 €	9,90	10,80
1 101 €	et	plus	12,10	13,20
<b>3 à 12 ans - Mercredis journée complète avec repas</b>				
Quotient familial				
0 €	à	300 €	5,50	6,00
301 €	à	500 €	6,60	7,20
501 €	à	700 €	7,90	8,60
701 €	à	900 €	10,30	11,20
901 €	à	1 100 €	15,40	16,80
1 101 €	et	plus	18,50	20,10
<b>3 à 12 ans - Mercredis journée complète sans repas</b>				
Quotient familial				
0 €	à	300 €	4,10	4,50
301 €	à	500 €	4,95	5,40
501 €	à	700 €	5,90	6,40
701 €	à	900 €	7,70	8,40
901 €	à	1 100 €	9,90	10,80
1 101 €	et	plus	12,10	13,20
<b>3 à 12 ans - Mercredis - en 1/2 journée sans repas</b>				
Quotient familial				
0 €	à	300 €	2,20	2,40
301 €	à	500 €	2,60	2,90
501 €	à	700 €	3,30	3,60
701 €	à	900 €	4,40	4,80
901 €	à	1 100 €	5,30	5,70
1 101 €	et	plus	6,60	7,20

## V. Les Objectifs pédagogiques

Le projet des vacances d'hiver 2026 propose une projection sur l'ensemble des vacances de l'année qui se déclinera jusqu'aux vacances de l'été 2026 « grandir avec la nature » ayant comme fil rouge l'apprentissage du respect de l'environnement. Il sera axé sur la responsabilisation des enfants tout en favorisant l'accès à l'autonomie. La démarche pédagogique doit permettre l'épanouissement des enfants au travers des temps de loisirs. Ces temps seront organisés avec l'accompagnement vigilant des animateurs, garant de la sécurité physique, affective et morale, tout en laissant ponctuellement des temps en autonomie (relative en fonction de l'âge des enfants).

### 5.1. Rappel de l'objectif éducatif retenu

- ⇒ Favoriser l'autonomie et la responsabilisation
- ⇒ Participer à la construction citoyenne

### 5.2. Intentions pédagogiques

En adéquation avec l'objectif éducatif retenu, les enfants sont sollicités afin d'émettre des idées, des propositions, et de participer à la mise en œuvre de projets d'animation, dans le but de devenir acteurs de leurs temps de loisirs, de vacances et de la vie locale en général.

Ainsi, nous leur permettons de faire et d'agir, en favorisant un apprentissage qui leur est propre, en tenant compte du milieu, du désir de faire et des autres.

Le "désir de faire" naît de l'envie permanente de progresser. L'objectif est donc de mettre en place un environnement suffisamment riche qui suscitera cette envie.



De même, permettre à un enfant d'aller plus loin dans ses apprentissages, c'est consentir à ce qu'il prenne des risques et c'est mettre en place une situation qui réduira ces risques en lui laissant la liberté d'agir.

Leur permettre d'agir, c'est accepter qu'ils proposent, qu'ils s'engagent, qu'ils se trompent, c'est être à leurs côtés et les accompagner dans leurs démarches. Pour ce faire, des temps en autonomie seront proposés aux enfants avec des heures d'ouverture et de fermeture de l'activité. Elles seront mises en place lors des temps précis de la journée. Elles permettront de mesurer leur degré d'autonomie.

### 5.3. Objectifs pédagogiques

- Agir sur les facultés cognitives :
  - ✓ permettre à l'enfant d'acquérir de nouvelles connaissances et savoir-faire, en favorisant l'expression et la confrontation d'idées,
  - ✓ savoir verbaliser ses idées
  - ✓ échanger avec ses camarades et animateurs
- Développer l'autonomie et la responsabilisation :

- ✓ être acteur (l'enfant) de l'organisation des animations,
  - ✓ Evoluer en équipe avec ses camarades
- Développer les nouvelles compétences : permettre aux enfants d'expérimenter les nouveaux savoir acquis.

#### 5.4. Le thème retenu :

##### ⇒ **Initiation au développement durable et la protection de nature**

Le climat de la planète se réchauffe. La pollution est encore très présente. Pour infléchir l'impact de l'action humaine sur l'environnement, il est important d'envisager la mise en œuvre d'actions de prévention à tous les niveaux. Dans cette perspective, il est envisagé de proposer aux enfants un ensemble d'actions qui participeront à :

- Éveiller la conscience des enjeux environnementaux actuels chez les enfants : connaissance des causes du réchauffement climatique de la planète, origine et sources de pollution...
- Encourager les actions en commun
- Promouvoir des comportements durables
- Participer à l'amélioration de l'environnement local
- Participer à responsabiliser les générations futures
- Renforcer l'image du centre et le sentiment d'appartenance de l'accueil de loisir

#### 5.5. Les Objectifs opérationnels et évaluation

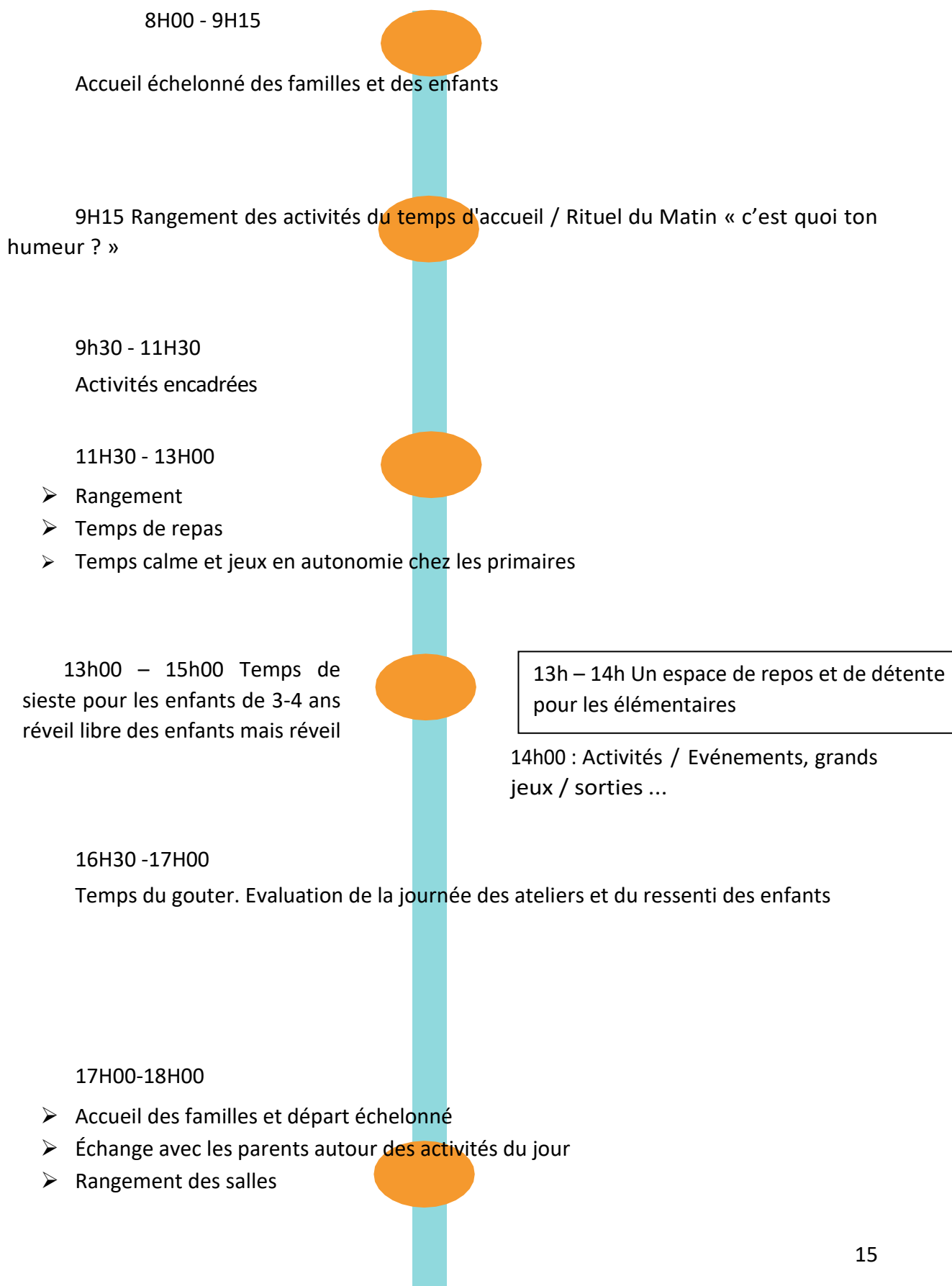
Objectifs	Évaluation
Favoriser les échanges	
⇒ Les enfants parviennent à s'exprimer	⇒ Oui / non
⇒ Les enfants font preuve d'écoute lorsqu'un camarade s'exprime	⇒ Oui / non
Responsabiliser l'enfant	
⇒ Il participe à la mise en place des activités et au rangement du matériel	⇒ chez les maternelles les enfants font avec les adultes
⇒ Il participe au nettoyage	chez les primaires les enfants réalisent les tâches seuls
Favoriser l'entraide, la cohésion et la coopération	
⇒ Ils participent aux remédiations au cours des jeux	⇒ Les enfants participent ensemble aux différentes actions : repas et activité

Les évaluations des objectifs suivants seront réalisées collectivement. L'ensemble du groupe sera interrogé et ce sont les enfants ensemble qui retrouveront les connaissances à retenir :

Objectifs	Évaluation
⇒ Connaître les causes du changement climatique (élémentaire)	⇒ Citer l'effet de serre ⇒ Citer les 4 émissions des gaz
⇒ Connaître les conséquences du changement climatique (élémentaire)	⇒ Citer les 11 réponses
⇒ Comprendre les économies d'énergie (élémentaire)	⇒ Gaspiller moins : citer les 5 actions
⇒ Connaître les différentes formes de pollutions plastiques (élémentaire)	⇒ Citer le devenir du plastique
⇒ Savoir trier des déchets (élémentaire et maternelle)	⇒ Citer les différentes catégories de poubelles ⇒ Connaître les éléments qui font dans le composteur
⇒ Avoir conscience de la gestion de l'eau (élémentaire)	⇒ Être capable de dire qu'il est nécessaire de dépolluer l'eau des villes
⇒ Participer aux actions de productions du potager (élémentaire et maternelle)	⇒ Participer à l'entretien du potager ⇒ Récolter les productions du potager ⇒ Comprendre l'utilité du potager
⇒ Découvrir la beauté et la diversité de la nature (élémentaire et maternelle)	⇒ Connaître 5 différentes espèces d'arbre du parc des moulins ⇒ Connaître 5 différentes espèces animales de l'Espace faune de la Forêt d'Orient ou du parc Pitois)

## VI. Organisation et fonctionnement de l'Accueil de Loisir

### 6.1. Organisation d'une journée type



## 6.2. L'accueil des enfants

Les temps d'accueil du matin (8h – 9h15) et du soir (17h – 18h) sont échelonnés. Les animateurs sont en possession d'une fiche d'appel permettant le pointage des enfants. Ils ont donc en leur possession des rappels d'information concernant les régimes alimentaires de chaque enfant et de l'existence le cas échéant des projets accompagnements individualisés.

Les temps d'accueil sont en outre des moments propices aux échanges. Le cas échéant, ces temps permettent aux animateurs d'informer les parents du déroulement de la journée ou/et de prendre en compte les informations transmises par ces derniers (fatigue, heure de départ...). À l'exception des rendez-vous médicaux justifiés préalablement par écrit auprès du directeur de l'A.L, le départ en cours de journée n'est pas autorisé. En cas de sortie exceptionnelle, toute sortie est définitive.

L'accueil des enfants est assuré par un animateur posté à la borne d'accueil. L'identification des personnes qui viennent chercher un enfant doit être réalisée systématiquement (CNI ou équivalent) en adéquation avec les personnes mentionnées dans le dossier de l'enfant.

Aucun enfant de moins de 6 ans n'est autorisé à quitter seul l'A.L. Il ne peut être remis qu'au responsable légal ou à un tiers autorisé âgé de 16 ans minimum.

Par mesure de sécurité, l'enfant, non autorisé à quitter seul l'A.L., est remis à son responsable légal exclusivement dans l'enceinte de la structure. En aucun cas, les enfants ne peuvent être récupérés au cours d'une sortie, à la descente du bus ou dans la rue.

Les enfants de plus de 6 ans autorisés à quitter seuls l'A.L. le quittent à 12h00 lorsqu'ils ne déjeunent pas ou à 18h00. Cette autorisation est subordonnée à une décharge de responsabilité signée du (des) responsable(s) légal(aux).

À la fermeture de l'A.L., si le responsable légal de l'enfant ou l'une des personnes autorisées, ne sont pas venus chercher l'enfant, le (la) directeur (trice) de l'A.L. contacte les services de police qui en informent immédiatement le Procureur de la République pour organiser la prise en charge.

## 6.3. Organisation des activités pédagogiques

Afin de pouvoir instaurer une cohésion de groupe et de travailler sur le vivre ensemble, nous utiliserons des activités culturelles, sportives et artistiques.

Le temps d'activité dits « temps d'animation » sont des temps préparés. Ils englobent la mise en place du matériel en amont de l'activité et le rangement à la clôture. Ils aboutissent à une finalité et répondent aux objectifs du projet (des temps d'activités plus courts pour les 3-6 ans). Les enfants sont impliqués autant que possible dans la préparation, le déroulement et le rangement. Le jeu étant indispensable à la construction des enfants, il sera largement favorisé.

La durée des activités est adaptée en fonction de l'âge de l'enfant :

- 15 à 20 minutes pour les enfants de 3 à 6 ans
- 45 à 60 minutes pour les enfants de 6 à 12 ans

Elles sont organisées en cycle, dans une logique de parcours de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique.

### 6.3.1. Nature des Activités

Les activités proposées dans le cadre des Accueils de Loisirs sont éducatives et ludiques. Elles peuvent nécessiter de se déplacer et de sortir de l'accueil de loisirs. Elles sont proposées avec l'objectif de favoriser au maximum la communication et le vivre ensemble. Elles doivent être accessibles à l'ensemble du groupe et sont mises en œuvre dans des conditions de pratique adaptées au public en fonction de ses caractéristiques physiologiques et psychologiques.

La plupart des activités suivront donc une continuité logique autour de l'environnement :

Enfants de moins de 6 ans	Enfants de 6 ans et plus
<p>Des Ateliers créatifs, ludiques imagés mettant en avant la nature seront proposés tout au long du programme. Des activités spécifiques auront également été proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un atelier de tri sélectif des déchets</li> <li>- Des sorties nature (sortie dans des parcs, dans une ferme pédagogique)</li> <li>- un atelier d'apprentissage au compostage</li> <li>- L'atelier jardinage qui jalonnera le planning d'activités de février à aout :               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Semis</li> <li>✓ Plantation et repiquage</li> <li>✓ Récolte échelonnée.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du constat du réchauffement climatique et ses causes (émission de gaz à effet de serre) et ses conséquences (modification du climat, inondation, disparition de certaines espèce animales).</li> <li>- Présentation de l'état de la pollution au plastique et les conséquences sur la santé humaine (contamination des eaux et de l'air)</li> <li>- Un atelier de tri sélectif des déchets</li> <li>- Une exposition au musée d'art moderne : et si l'eau n'était pas que bleu</li> <li>- Des ateliers créatifs (mise en forme de leur perception de la nature ou de la pollution),</li> <li>- Découverte de la gestion des déchets dans l'Aube : sortie à l'usine de valorisation des déchets</li> <li>- Sortie à la station d'épuration, action de collecte de déchets) pour rendre concret la perception de la pollution</li> <li>- Sorties nature (sortie dans des parcs, dans une ferme pédagogique)</li> <li>- Participation à une course d'orientation de la biodiversité.</li> <li>- Un atelier d'apprentissage au compostage</li> <li>- L'atelier jardinage qui jalonnera le planning d'activités de février à aout :               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Semis</li> <li>✓ Plantation et repiquage</li> <li>✓ Récolte échelonnée.</li> </ul> </li> </ul>

#### 6.4. La restauration

Le temps du repas favorise les échanges et les discussions. La prise de repas s'effectue à l'Espace de la Porte Saint-Jacques de 12h à 13h. Les enfants participent au débarrassage de la table.

La restauration collective est organisée par le prestataire Sodexo. Les menus sont affichés un mois à l'avance à l'Accueil de Loisirs et sur le portail famille de la ville de Troyes : <https://famille.troyes.fr/Troyes/>.

Les menus prennent en compte différents critères :

- l'équilibre alimentaire journalier dicté par le GEMRCN (Groupe d'Étude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition) et le PNNS (Programme National Nutrition Santé)
- la saisonnalité des produits
- l'intégration de produits biologiques et de produits locaux

Le service de restauration a une vocation collective, il ne peut répondre à des exigences alimentaires liées à des convenances ou convictions personnelles.

Deux types de repas sont proposés : repas classique et repas végétarien protéiné.

Le choix de repas est précisé lors de l'inscription et pour la durée de l'année scolaire lorsqu'il s'agit des mercredis ou la période de vacances choisies. Les demandes de changement doivent être sollicitées par écrit auprès du service Relations avec les usagers dans le délai prescrit par l'article 5.2 du règlement intérieur des accueils de loisir de la Ville. Les menus sont affichés un mois à l'avance à l'Accueil de Loisirs et sur le portail famille.troyes.fr.

Les enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies ou d'intolérances alimentaires ont accès au service de Restauration collective. Cet accès nécessite la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé établi à la demande des parents et validé par la Collectivité qui détermine les modalités de fourniture de repas spécifique hypoallergénique.

#### 6.5. Les temps de repos

Le temps de repos est primordial pour les plus petits dans leurs besoins de récupération. Elle a plusieurs avantages. Elle permet à l'enfant de se libérer des tensions accumulées dans la matinée et de transférer les nouvelles connaissances dans la région de son cerveau responsable de la mémoire à long terme. Limité dans le temps, il doit être sécurisant et accompagné. Pour ceux qui se sont endormis, un réveil échelonné et mis place, dans le respect du rythme de chacun. Les enfants qui ne dorment pas après 20m de « repos » seront pris en charge par un animateur qui mettra en place une activité calme. Des espaces sont aménagés à cet effet.

Le temps calme permet à chacun de se détendre, de se reposer et de se relaxer

Le temps libre permet aux enfants d'organiser leurs activités. Ces temps sont importants, pensés, réfléchis, structurés et cadrés (ex : lecture, jeux de société...). Ils sont différents en fonction de l'âge et en fonction des rythmes des enfants.

Le temps du goûter permet de faire une pause dans l'après-midi, de réunir les enfants autour d'une collation. C'est le moment d'échanger autour de l'activité qui vient de se dérouler.

L'équipe doit envisager la journée comme une progression pour lui donner du sens et non comme une succession d'activités. L'Accueil de Loisirs est l'opportunité de partager une vie en collectivité en ayant du plaisir à vivre ensemble.

#### **6.5.1. Transports et déplacements**

Les déplacements à pied respect le temps d'encadrement d'un animateur pour 12 enfants et dans tous les cas il y a 2 animateurs un en position en tête de file et un en serre file. L'ensemble des personnes porte un gilet jaune.

Pour les déplacements supérieurs à 20 min de marche, il est fait appel à la TCAT.

#### **6.5.2. Activité physique et sportive**

Des activités physiques et sportives peuvent être organisées dans les AL, dans le respect des mesures d'hygiène et de la réglementation en vigueur.

Les conditions dans lesquelles l'activité est mise en œuvre et notamment la prise en compte des besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Quelles que soient l'activité et sa pratique (encadrement par l'équipe d'animation de l'AL ou recours à un prestataire extérieur), le directeur reste responsable.

Il appartient au directeur de l'AL de vérifier que les démarches de protection des usagers requises par le Code du Sport ont été effectuées, dont les compétences de l'encadrement (diplômes, brevets ...).

Il appartient au directeur puis à l'équipe d'animation d'évaluer les conditions de mise en œuvre de l'activité :

- est-elle adaptée à l'enfant ?
- le matériel, le lieu de pratique, les conditions climatiques sont-ils adaptés et vérifiés ?
- l'encadrement est-il compétent et diplômé ?
- l'effectif de l'encadrement est-il respecté ?

### **6.6. Santé / accueil des enfants particuliers**

#### **6.6.1. Santé**

La fréquentation des A.L. est subordonnée à la réalisation de l'obligation vaccinale énoncée par le décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018. Une contre-indication aux vaccinations doit être attestée par un certificat médical ; la fiche sanitaire de liaison jointe au dossier d'inscription doit impérativement être renseignée.

L'administration de médicament par le personnel de l'A.L. n'est pas autorisée sauf si le traitement est intégré à un P.A.I.

Si au cours de la journée, l'enfant développe des signes de pathologie, le directeur en informe le responsable légal et peut être amené à lui demander de venir le chercher.

En cas d'urgence, le directeur de l'A.L. fait appel aux services de secours.

Les animateurs ne peuvent pas effectuer des gestes de soin d'hygiène et ne peuvent notamment pas assurer le change de couches. La propreté acquise constitue donc un préalable à l'accueil de l'enfant afin de lui garantir un accueil serein et de qualité. (extrait règlement intérieur art.2)

Les ACM sont équipés de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des enfants (ou des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement.

#### 6.6.2. Accueil des enfants situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique

Les Accueils de Loisirs concourent au bien-être, à l'épanouissement et à l'intégration sociale des enfants y compris ceux en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique lorsque leur état de santé est compatible avec la vie en collectivité.

Les enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies ou d'intolérances alimentaires ont accès au service de restauration collective qui nécessite la mise en place d'un P.A.I.



La Ville de Troyes a mis en place un certain nombre de mesures et de recommandations destinées à favoriser leur intégration : renforcement des équipes d'animation en nombre, en fonction des besoins d'accompagnement, stages de formation, rencontre des familles.

Toute démarche d'intégration de mineurs en situation de handicap, atteint de maladie chronique ou de troubles ponctuels de la santé dans une structure de loisirs ordinaire doit mettre en avant le bien-être de l'enfant, tout en préservant également, l'harmonie du groupe d'enfants accueillis et de l'équipe d'animation.

L'accueil d'enfants en situation de handicap qui nécessite des conditions matérielles et pédagogiques adaptées doit faire l'objet d'un contrat d'accueil et d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

Un entretien préalable avec le(s) responsables légaux permettra de définir en amont les adaptations nécessaires pour prévenir les difficultés et les sentiments d'échec ou de rupture, tant pour les familles concernées que pour l'équipe d'animation.

Ce temps d'échange avec le(la) chef(fe) de service Accueil Enfance

Jeunesse de la Ville de Troyes et le(la) directeur(trice) de l'Accueil de Loisirs concerné est systématiquement réalisé afin d'échanger sur la situation l'enfant et de répertorier les informations sur le contrat d'accueil. Le cas échéant, la Ville de Troyes pourra faire appel aux services de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ou aux coordinateurs départementaux handicaps.

Il permet d'évaluer les conditions d'accueil et d'établir un contrat d'accueil les détaillant.

Une période d'essai progressive peut-être mise en place si besoin.

Il pourra être demandé un certificat médical d'aptitudes/inaptitudes aux activités pratiquées à l'A.L. (extrait règlement intérieur art.2)

### 6.6.3. Assurances

Chaque enfant inscrit dans un A.L. doit être assuré par une assurance en responsabilité civile, pour tous les dommages qu'il causerait à toute personne ou tout bien, dans le cadre des activités.

Les parents sont tenus de réparer les dommages qui pourraient être causés à des personnes ou des biens par leurs enfants dans le cadre des A.L. et d'établir une déclaration de sinistre auprès de leur assurance responsabilité civile en cas de dommages causés à des tiers.

## 6.7. Les moyens humains

### 6.7.1. Les directeurs/trices

La direction de l'Accueil de Loisirs est assurée par une personne permanente de la Ville de Troyes.



Les directeurs/trices sont formés/ées à la démarche de projet et bénéficient d'une formation continue. Ils/elles dirigent l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique de leur structure.

### 6.7.2. Fonctions du/de la directeur/trice de l'Accueil de Loisirs :

Elle garantit la sécurité physique et morale des enfants accueillis, met en œuvre le projet éducatif, veille au bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion administrative, matérielle et financière.

- Connaissance du contexte :
  - s'approprie du Projet Educatif
  - élabore la trame du projet pédagogique
  - rencontre les personnes susceptibles d'être des partenaires locaux
  - échange avec l'organisateur sur la mise en œuvre du projet éducatif et l'aide dans son évaluation
  
- Conduite pédagogique :
  - Présentation et explication du projet pédagogique de la structure, le met en œuvre quotidiennement et l'évalue
  - La présentation et l'explication de la trame du projet pédagogique à l'équipe d'animation se fait lors des réunions de « préparation ». La direction est garante de son organisation. L'objectif de ces rencontres est de mettre l'équipe dans une dynamique de projet.
  - définition des objectifs et finalisation du projet pédagogique
  - mise en œuvre cohérente des projets et mise en œuvre d'une démarche d'évaluation collective
  - choix des méthodes pédagogiques
  - rend compte à l'organisateur du fonctionnement de l'accueil
  
- Gestion d'équipe – management :
  - participe au recrutement de l'équipe d'animateurs(trices)
  - conçoit une démarche d'évaluation des animateurs

- accompagne l'équipe dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de leur projet d'animation / d'activités
  - organise et anime des réunions d'équipe (soit 5 heures par mois)
  - transmet les informations liées aux réglementations nationales, régionales et départementales Jeunesse et Sports
  - forme et évalue les animateurs, notamment les stagiaires
  - participe au temps de travail/réflexion (soit deux heures par semaine)
- Gestion budgétaire, du matériel, administrative, de l'alimentation, du personnel et des locaux :
- demande le budget prévisionnel, le suit,
  - élabore les devis et les réservations des prestations pour les activités spécifiques
  - commande le matériel, vérifie son rangement et son entretien
  - constitue les dossiers des animateurs/trices (diplômes, certificats médicaux ...)
  - déclare l'Accueil de Loisirs à la DDCSPP et vérifie la déclaration à la PMI (si présence d'enfants de moins de 6 ans)
  - affiche les documents obligatoires
  - vérifie les dossiers d'inscription des enfants (notamment régulièrement les numéros de téléphone des personnes à contacter en cas d'urgence)
  - tenue des registres de présence des enfants
  - réalisation du bilan de fonctionnement
  - s'assure de la commande initiale des repas et goûters
  - suivi des commandes de ces derniers
  - tenue du registre du personnel (dont émargement)
- gestion du personnel (horaires, temps de pause, autorisations d'absence ...)
- suivi de l'envoi des certificats de stage pratique des animateurs/trices
  - vérifie de la disponibilité des locaux
  - vérifie leur conformité
  - inspection des locaux, l'extérieur, les véhicules afin de repérer les éventuels dangers et baliser/réparer/informer l'organisateur si nécessaire
  - aménager les locaux avec le matériel adéquat
  - rangement et nettoyage
- Sécurité/santé :
- vérifie les particularités de l'environnement, de l'existence d'arrêts locaux (zones interdites, dangereuses ...)
  - met en place et suivi des protocoles de sécurité (incendie, confinement, exercices d'évacuation ...)
  - prépare et suit des trousse de secours/pharmacie et registre d'infirmerie
  - lit les fiches sanitaires et repère des éventuelles allergies, P.A.I. entre autres
- Communication :
- affiche des projets éducatif et pédagogique
  - met en place régulièrement de temps de partage et d'échange avec les familles
  - le premier de l'année scolaire étant destiné à une présentation des projets éducatif et pédagogique

- met en place et promeut les outils de communication avec l'organisateur et l'équipe d'animation afin de favoriser la communication avec les familles et l'évaluation de l'A.L. (portail famille, temps de partage et d'échange, questionnaires de satisfaction ...)
- maintient et encourage les liens avec les familles

### 6.7.3. Les animateurs/trices

Ils/elles sont, en majorité, des vacataires. Le service Accueil Enfance Jeunesse a le souci de constituer des équipes stables.

Pour cela, les équipes d'animation **sont formées** à la démarche de projet et sont impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique.

Des temps de préparation, d'échanges et de réflexion sont proposés tous les mois (soit 5 heures).

Une **fiche rappelant les principales missions de l'animateur/trice** est remise avant chaque prise de fonction

✓ Fonctions de l'animateur(trice) de l'Accueil de Loisirs :

- il/elle travaille à la mobilisation des individus au sein des groupes et privilégie la dimension collective dans son action éducative.

Après des enfants, il/elle :

- est garant de la sécurité physique morale et affective des enfants
- connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités
- fait part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes)
- est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas
- sait adapter les activités à l'âge des enfants
- gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement
- respecte les enfants en tant qu'individu à part entière
- est à l'écoute des enfants



Après des parents, il/elle :

- va vers les parents afin d'échanger quant à la journée de leur enfant
- sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées
- est présent et actif aux moments de l'accueil et du départ

Avec ses collègues, il/elle :

- respecte ses collègues
- sait travailler en équipe et écouter l'autre
- participe aux réunions de préparation
- sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action
- Les prescriptions spécifiques à l'encadrement des mineurs émises par l'organisateur sont affichées dans le bureau du directeur notamment sous forme de note de service

#### 6.7.4. L'équipe d'animation :

✓ Différents modes d'intervention utilisés

- **Faire avec / jouer avec** : l'animateur accompagne les enfants dans la réalisation de leurs projets.

L'enfant va devenir partenaire de l'adulte et va pouvoir se mesurer à celui-ci, dans une situation d'égalité.

L'animateur est partenaire et peut à ce titre intervenir sur le déroulement, au même titre que l'enfant. Il reste le garant de la continuité de l'activité.

Ce mode permet à l'enfant d'avoir un autre regard sur l'adulte. Il peut comparer ses capacités à celles de l'animateur, sans craindre d'être jugé.



- **Donner à faire / donner à jouer** : l'animateur ne se contente pas de surveiller les enfants. Il agit sur l'environnement et non sur l'activité.

L'enfant évolue dans un cadre qui a été prévu à cet effet. Il bénéficie d'un aménagement facilitant, qui lui permet de mener à bien son activité.

L'animateur agit sur l'environnement et non sur le contenu. Il facilite le déroulement de l'activité, afin d'assurer sa continuité. Il résout les difficultés d'ordre matériel et organisationnel et garantit les limites de sécurité. Son rôle est d'anticiper les demandes et mettre le cadre en place.

Ce mode d'intervention permet à l'enfant de réaliser une activité, quand il le désire, sans être limité par ses propres capacités.

- **Laisser faire / laisser jouer** : l'animateur permet aux enfants de jouer, de créer, d'inventer une activité de façon « libre », en veillant à la sécurité.

L'enfant est spontanément en activité, sans qu'il y ait nécessairement un adulte et sans autorisation préalable.

L'attitude de l'animateur est surtout liée à sa capacité à tolérer la spontanéité des enfants et à éviter d'interdire de façon abusive.

Ce mode d'intervention permet à l'enfant d'évoluer selon ses envies, ses besoins, ses humeurs, ses relations, son rythme et son imagination.



Ces modes d'intervention répondent à des situations précises, tenant compte d'un objectif, d'un moment, d'un lieu et d'un public. C'est en les diversifiant, que l'équipe d'animation trouvera l'équilibre qui permettra à l'enfant de se construire et de se développer harmonieusement.

✓ Les savoirs

- Le savoir-être

L'animateur doit faire preuve d'ouverture, d'imagination, de curiosité. Il doit être cohérent dans ses actes et ses discours. Il doit être en conformité avec les éléments du projet pédagogique et respecter les règles de vie imposées au collectif. Par conséquent, l'animateur devra faire valoir son statut d'adulte, au profit du projet et au service de l'enfant.

- Le savoir-faire

Animer, c'est être capable d'agir sur son milieu et sur le monde environnant, par la pratique d'une multitude d'activités. L'animateur devra tenir compte du public (développement et besoins de l'enfant), de ses compétences, en utilisant des moyens adaptés. L'animateur ne sait pas tout faire, mais il cherchera collectivement une réponse aux questions posées.

- Le savoir-faire faire

L'animateur entre dans une relation d'aide avec l'enfant de manière à ne pas faire à sa place de façon à conserver un rôle éducatif. Il doit laisser à l'enfant un espace de découverte personnelle. Cette relation d'aide adéquate dans l'activité, suppose pour l'animateur, d'avoir préparé ses interventions.

L'équipe, dans son ensemble, accompagne les enfants en véhiculant de façon quotidienne les principes de laïcité, de mixité, de solidarité... contribuant ainsi au « vivre et à l'agir ensemble ».

Elle connaît et met en œuvre les projets éducatif et pédagogique et est garante du respect des règles établies dans les accueils de loisirs (règlement intérieur, règles de vie ...) comme à l'extérieur (code de la route, code civil ...).

Chacun de ses membres doit garantir la sécurité physique et affective de l'enfant, favoriser son épanouissement, l'accompagner dans son développement personnel.

- ✓ Normes d'encadrement

Les conditions d'encadrement et de qualification des accueils collectifs de mineurs sont fixées par les articles R227-12 à 228 Code de l'Action Sociale et des Familles.

La Ville de Troyes va au-delà, en préconisant :

-1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans

-1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

Un animateur en plus peut être positionné sur chaque accueil de loisirs, en fonction des besoins d'accompagnement.

Voir note de service liée aux déplacements (en annexe).

- ✓ Temps de réunion

Des **temps de bilan** sont proposés régulièrement par le directeur avec son équipe d'animation.

Des **temps d'évaluation** sont proposés à chaque animateur en fonction des besoins et attentes de la direction et/ou de l'animateur/trice de manière individuelle. Ces temps sont obligatoires en cas de stage pratique.



Des temps d'échanges sont prévus le matin afin de rappeler les points importants de la journée et les tâches de chacun, celui du soir permet de remonter les informations importantes et de faire le point sur la journée.

## VII. Evaluations et bilans

Les familles sont invitées, régulièrement, à donner leur avis, grâce à un questionnaire proposé via le portail famille.

L'évaluation des animations

↳ cf § 5.5. Les Objectifs opérationnels et évaluation

↳ Moyens d'évaluations / outils :

- Bilans réalisés en fin de périodes par l'équipe d'animation

Retour des enfants

A la fin des vacances, nous dressons un bilan à l'aide des observations réalisées par l'équipe d'animation. Ce bilan nous permettra de déterminer si les objectifs fixés au départ ont été atteints, de prévoir la progression à donner aux différents projets et de nos actions afin d'améliorer les conditions d'accueil.

## VIII. Annexe : planning :

# Les Vacances de printemps

Du 13 au 17 avril – La nature et moi

*Cette programmation est susceptible d'être modifiée (météo, événements...)*

AL Point du Jour  
11, rue Chesterfield  
10000 Troyes  
06.75.21.11.21



	Lundi 13/04	Mardi 14/04	Mercredi 15/04	Jeudi 16/04	Vendredi 17/04
3/5 ans	<p>Mon sac du printemps (activité créative)</p> <p>Danse du printemps (activité d'expression)</p> <hr/> <p>Les abeilles à la conquête des fleurs (activité sportive)</p>	<p>Mon lapin du printemps (activité créative)</p> <p>Les bruits de la nature (activité d'expression)</p> <hr/> <p>Le relais des lapins (activité sportive)</p>	<p>Sortie à la ferme de la Marque (activité culturelle)</p> <p>Visite et atelier de confection de pain (activité créative)</p>	<p>Masque d'animaux (activité créative)</p> <p>Yoga de la nature (activité d'expression)</p> <hr/> <p>Parcours de la jungle (activité sportive)</p> <p>Temps de partage famille : visite du musée nature du Point du Jour</p>	<p>La grande aventure du printemps (Grand jeu - activité sportive)</p>
6/12 ans	<p>Fabrication d'un composteur en bouteille (Activité manuelle)</p> <hr/> <p>Relais tri sélectif (activité sportive)</p>	<p>Piscine pour 16 enfants (activité sportive)</p> <p>Fabrication de médailles et diplômes (activité manuelle)</p> <hr/> <p>Fabrication de moulin à vent (activité créative)</p>	<p>Fabrication de médailles et diplômes (activité manuelle)</p> <p>Préparation des olympiades (activité manuelle)</p> <hr/> <p>Inter centre AL Sénardes =&gt; stade des Sénardes mini olympiades (temps de partage famille)</p>	<p>Piscine pour 16 enfants (activité sportive)</p> <hr/> <p>Fabrication de mangeoires à oiseaux et buchettes de bois (activité créative)</p> <p>Jardinage : plantation salade, aromatique...</p>	<p>Atelier agilité vélo (activité sportive)</p> <hr/> <p>Fabrication de mangeoires à oiseaux et buchettes de bois (suite - activité créative)</p> <p>Quizz de la semaine (activité d'expression)</p>

# Les Vacances de printemps

Du 20 au 24 avril – La nature et moi

AL Point du Jour  
11, rue Chesterfield  
10000 Troyes  
06.75.21.11.21



*Cette programmation est susceptible d'être modifiée (météo, événements...)*

	Lundi 20/04	Mardi 21/04	Mercredi 22/04	Jeudi 23/04	Vendredi 24/04
--	----------------	----------------	-------------------	----------------	-------------------

3/5 ans	<p>La cabane du petit oiseau (activité créative)</p> <p>Devine quel animal je suis ? (Activité d'expression)</p> <hr/> <p>La course des animaux (activité sportive)</p>	<p>Piscine pour 10 enfants</p> <p>Mon petit oiseau écolo (activité créative)</p> <p>Découverte du Tatakizomé (activité d'expression)</p> <hr/> <p>La coccinelle perd ses points (activité sportive)</p>	<p>Piscine pour 10 enfants</p> <p>Mes fleurs écolo (activité créative)</p> <p>Danse de la météo (activité d'expression)</p> <hr/> <p>La chasse au serpent géant (activité sportive)</p>	<p>Piscine pour 10 enfants</p> <p>Ma petite libellule (activité créative)</p> <p>Le téléphone des animaux (activité d'expression)</p> <hr/> <p>La rivière aux crocodiles (activité sportive)</p>	<p>Sortie cinéma</p> <hr/> <p>Le chat aux mille couleurs (activité sportive)</p> <p>Echange avec les grands : gouter partagé</p>
---------	---	---	---	--	--

6/12 ans	<p>Fabrication d'un panneau collectif des saisons : le printemps arrive (activité créative)</p> <hr/> <p>A à la conquête des sens (jeu sensoriel)</p>	<p>Atelier agilité vélo (activité sportive)</p> <hr/> <p>Création d'un jardin à insectes et un bingo des insectes</p>	<p>Création de chapeaux haut de forme (activité créative)</p> <p>Jeu du papillon pollinisateur (activité sportive)</p> <hr/> <p>Sortie station d'épuration (activité culturelle)</p>	<p>Atelier agilité vélo (activité sportive)</p> <p>Fabrication d'un jeu de société sécurité routière (activité créative)</p> <hr/> <p>Jeux de société de sécurité routière (activité créative)</p>	<p>Je peaufine mon chapeau (fin activité créative)</p> <hr/> <p>Le jardin imaginaire (Jeu calme et créativité)</p> <p>Echange avec les petits : gouter partagé</p>
----------	---	---	--	--	--